

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 495

présenté par

M. Gernigon, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Berrios, M. Bouyx,
M. Brard, M. Christophe, Mme Colin-Oesterlé, Mme Firmin Le Bodo, Mme Gérard, M. Henriët,
M. Jolivet, M. Kervran, M. Lacombe, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier,
M. Moullière, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu,
Mme Poussier-Winsback, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaud, M. Valletoux
et Mme Violland

ARTICLE 16 BIS F

I. – Au début de l’alinéa 1, substituer aux mots :

« Après le deuxième »

le mot :

« Avant le dernier ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 3, supprimer les mots :

« Lors d’ ».

III. – En conséquence, au même alinéa 3, substituer aux mots :

« , celui-ci ne peut prescrire ou renouveler »

les mots :

« ne peut donner lieu à la prescription ou au renouvellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'ordre rédactionnel reprenant les modifications réalisées par la commission mixte paritaire.